

Association Agréée pour la Pêche & la Protection du Milieu Aquatique



"LA TRUITE CAUCHOISE Mail :

latruitecauchoise@gmail.com

Tél du Président de l'AAPPMA : 07 86 96 59 04

Compte-rendu de l'assemblée générale ordinaire de l'AAPPMA « La Truite Cauchoise » du 21 janvier 2022.

Membres du Conseil d'Administration présents :

Laurent Pascal
Frébourg Philippe
Lambard Antoine
Bacheley Mickael
Pierre Philippe
Auvray Olivier
Auzou Mathias

Gardes-pêches

Rémi Frebourg

Les membres du Conseil d'Administration absents sont excusés.

Bilan financier 2021 et bilan prévisionnel de 2022 :

Le bilan financier de 2021 ainsi que le bilan financier prévisionnel pour l'année 2022 ont été présenté par le trésorier Philippe Frebourg.

BUDGET PREVISIONNEL DE L' AAPPMA " La Truite Cauchoise " ANNÉE 2022			
RECETTES		CHARGES	
Total part AAPMA sur les cartes de pêche vendues	7 000,00	Charges fixes :	
Retour URNE part AAPMA sur le prix de vente des cartes de pêche année 2021 : N - 1 = 14,80€ par carte interfédérale vendue	2 650,30	Total loyers location des parcours de pêche et des réservoirs	5 482,00
Complément pour la compensation de l'adhésion à la réciprocité année 2021 : N - 1 (Perte sur le prix de vente des cartes de pêche avant et après l'adhésion à l'URNE) = 22€ par carte interfédérale et majeure vendue	4 048,00	6 empoisonnements truites "Fario" des 2 rivières Valmont et Ganzeville	4 500,00
Total des cartes halieutiques vendues par OT de Fécamp	0,00	4 empoisonnements truites "Arc en Ciel" Etang du " Petit Epinay "	1 300,00
Cotisations Etang de Valmont Pêche à la mouche année N - 1 (2021 / 2022)	540,00	2 empoisonnements truites Etang de Valmont : Saison 2021 / 2022	550,00
Cotisations Formation Montage Mouches année N - 1 (2021 / 2022)	40,00	Prestation Office de Tourisme de Fécamp pour la vente cartes pêche	380,00
Subvention Fonctionnement Ville de Fécamp	300,00		
Subvention Exceptionnelle Ville de Fécamp	600,00		
Subvention Commune de Valmont	100,00		
Subvention commune de Ganzeville	50,00		
Subvention partenariat Syndicat des 2 rivières	500,00	Charges exceptionnelles :	2 000,00
Provision pour un nettoyage rivière en sous-traitance	500,00		
Provision pour la remise en état de la signalisation	500,00		
Provision pour 1 empoisonnement supplémentaire en rivières en truites "Fario"	800,00	Charges de fonctionnement :	2 650,00
Total des Recettes	17 628,30	Total des Charges	16 862,00
	RESULTAT	766,30	

BILAN FINANCIER DE L'AAPPMA " La Truite Cauchoise " DE L'ANNÉE 2021			
RECETTES		CHARGES	
Total part AAPMA sur les cartes de pêche vendues	7 241,80	Charges fixes :	
Retour URNE part AAPMA sur le prix de vente des cartes de pêche année 2020 : N - 1 = 14,80€ par carte interfédérale vendue	5 579,70	Total loyers location des parcours de pêche et des réservoirs	5 082,25
Complément pour la compensation de l'adhésion à la réciprocité année 2020 : N - 1 (Perte sur le prix de vente des cartes de pêche avant et après l'adhésion à l'URNE) = 22€ par carte interfédérale et majeure vendue	815,00	Empoisonnement truites "Fario" des 2 rivières Valmont et Ganzeville	3 650,00
Cartes halieutiques vendues par OT de Fécamp	188,00	Empoisonnement truites "Arc en Ciel" Etang du " Petit Epinay "	600,00
Cotisations Etang de Valmont Pêche à la mouche année N - 1 (2020 / 2021)	435,00	Empoisonnement truites Etang de Valmont : Saison 2020 / 2021	502,00
Cotisations Formation Montage Mouches année N - 1 (2020 / 2021)	60,00	Charges exceptionnelles :	
Subvention Fonctionnement Ville de Fécamp	300,00	Achat vitrine d'affichage pour l'étang "Le Nid de Verdier"	526,39
Subvention Exceptionnelle Ville de Fécamp	600,00	Achat matériels divers pour extension de la clôture chez Me Le GOFF	244,14
Subvention Commune de Valmont	100,00	1 empoisonnement de 2 000 truitelles 12 à 14 cm	420,00
Subvention partenariat Syndicat des 2 rivières	500,00	Empoisonnement Brochets à l'étang "Le Nid de Verdier"	615,06
Dons à l'AAPPMA pour infraction au règlement	50,00	Prestation Office de Tourisme de Fécamp pour la vente cartes pêche	368,00
Provision de l'année 2020 pour un empoisonnement en "Black-bass" à l'étang "Le Nid de Verdier"	1 000,00	Don au Téléthon (Commune de Valmont)	100,00
Remboursement étang RENAULT de l'empoisonnement en carpes du 03/12/2021	195,00	Empoisonnement Carpes et Brochets à l'étang "L'Épinay"	847,59
		Provision pour 1 empoisonnement supplémentaire en Août 2022 en truites "Fario" dans les 2 rivières "La Valmont" et "La Ganzeville"	800,00
Hors bilan financier		Provision pour 1 nettoyage débroussaillage des berges rivières effectué par une entreprise spécialisée dans l'entretien des espaces verts	500,00
Frais kilométriques de déplacements des membres du Conseil d'Administration et des gardes-pêche sous forme de dons à l'AAPPMA "La Truite Cauchoise"	1 030,00	Provision pour l'achat de panneaux et poteaux de signalisation neufs en remplacement des panneaux et poteaux dégradés	500,00
Cotisation Redevance pour le Milieu Aquatique RMA Agence de l'eau (hors budget)	2 098,00	Charges de Fonctionnement :	1 830,19
Cotisation Protection du Milieu Aquatique CPMA (Hors budget)	6 047,70	Total des Charges	16 585,62
Total des Recettes	17 064,50		
	RESULTAT	478,88	

Nettoyage des étangs:

De gros travaux de nettoyage ont été effectués durant l'année 2021 sur l'étang "le bois du goulet" avec l'abattage des arbres autour de l'étang. Ces travaux ont été supervisés par le syndicat des deux rivières. Une matinée de nettoyage a aussi été organisée sur l'étang de l'épinay cette fois ci uniquement avec des bénévoles. Un grand merci à eux pour leur présences.

Empoisonnement:

Durant l'année 2021 5 empoisonnements en truite fario de 100 kg chacun ont été déversés dans les deux rivières "la valmont" et "la ganzeville". 4 empoisonnements en truite arc en ciel de 30 kg chacun ont été déversés dans l'étang "le petit épinay". En octobre 2021 un empoisonnement par alevinage avec 2000 truitelles a été réalisé dans "la valmont" et "la ganzeville". Le 3 décembre 2021 un empoisonnement en brochets et carpes a été effectués dans les étangs "le nid de verdier" et "l'épinay".

Pour l'année 2022 six empoisonnements en truite fario de 100 kg chacun sont prévus sur les rivières de "la valmont" et "la ganzeville" ainsi que cinq déversements en truite arc en ciel de 50 kg chacun dans l'étang "le petit épinay".

Ces empoisonnements auront lieu aux dates suivantes:

9 mars

8 avril

6 mai

10 juin

8 juillet

5 août sauf dans l'étang "le petit épinay"

En octobre 2022 est prévu un alevinage dans les deux rivières "la ganzeville" et "la valmont" de 2000 truitelles dont 1000 sont offertes par la fédération départementale de pêche de la seine-maritime. Ces empoisonnements sont gérés par Pierre Philippe.

pollution:

En 2021 l'AAPPMA "la truite cauchoise" a informé la fédération départementale de pêche de la seine-maritime, l'OFB et le syndicat des deux rivières de nombreuses pollutions .

Nettoyage 2022:

Cette année sont organisés trois nettoyages avant l'ouverture de la pêche le 12 mars. Les nettoyages se tiendront les samedis 5 février, 19 février et 5 mars de 8:30 à 12:00. Le matériel nécessaire sera fourni par l'AAPPMA. Merci d'avance de l'aide des bénévoles.

concours 2022:

Deux concours de pêche sont prévus en 2022 si les conditions sanitaire le permettent:

Un premier concours de pêche au brochet le 22 Mai 2022.

Antoine LAMBARD et Mickaël BACHELEY sont les organisateurs mais tout le monde peut donner un coup de main.

Un deuxième concours de pêche à la carpe sur 24 heures le 04 et 05 Juin 2022

Pascal LAURENT est l'organisateur mais tout le monde peut aussi participer à l'organisation de ce concours.

Divers:

Cette année encore nous pouvons remercier, la Ville de Fécamp pour leurs deux subventions d'un montant total de 900€ dont 600€ pour un empoissonnement en brochets à l'étang « Le Nid de Verdier », sans oublier la Mairie de Valmont 100€ et le Syndicat des 2 rivières 500€.

Comme chaque année, l'AAPPMA la « Truite Cauchoise » a fait un don de 100€ à la ville de Valmont pour le téléthon.

En Janvier 2021, comptage des frayères « Truites de mer » par SEINORMIGR en collaboration avec l'AAPPMA « la

Truite Cauchoise », le dossier est suivi par Pierre Philippe.

Renouvellement par la DDTM de la « Réserve de pêche » parcours N° 24 « Migrateurs » sur la zone du port de Fécamp.

L'interdiction de la pêche est prescrite par arrêté préfectoral du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2026.

Cette année 2021, l'AAPPMA a procédé à une remise en état de quelques panneaux de signalisation des parcours de pêche mais il y en a d'autres à changer en 2022. Les panneaux sont standardisés et fabriqués par l'ESAT d'Yvetot.

L'AAPPMA a modifié en 2021 deux parcours de pêche sur l'امت de la rivière « La Valmont », « Rue d'Orléans » et « Le Bec au Cauchois », ces deux parcours sont passés du mode « Toutes pêches » au mode « Toutes pêches NO-KILL ».

Nous avons fait en Juin 2021 une demande de RNA (Registre National des Associations), le dossier nous a été retourné en Juillet 2021 par l'Administration pour motif de dossier incomplet.

Début Décembre 2021, nous avons renvoyé un nouveau dossier complété avec tous les anciens dirigeants de l'AAPPMA et les compte-rendu des Assemblées Générales depuis la création de l'association en 1950.

Le 19 février 2021 a eu lieu une Assemblée Générale Exceptionnelle avec l'adoption des nouveaux statuts par un vote et la validation de l'élection du nouveau Président de l'AAPPMA Pascal Laurent en remplacement de Pascal SOUDRY démissionnaire.

Le 19 novembre 2021, a eu lieu l'Assemblée Générale Élective avec le renouvellement du Conseil d'Administration et des membres du bureau de l'AAPPMA « La Truite Cauchoise ».

Quelques membres de l'AAPPMA « La Truite Cauchoise » ont donné un peu de leur temps libre pour aider la pisciculture Fédérale de Maulévrier Sainte Gertrude à la ponte des truites reproductrices, merci aux participants.

Un partenariat entre la Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral, la Ville de Fécamp, le Syndicat des deux rivières et l'AAPPMA « La Truite Cauchoise » est en cours pour une réfection globale de l'exutoire déversoir de l'étang « Le Nid de Verdier » et le ruisseau « Goyer » menant à la rivière « la Valmont », une étude a été réalisée avec l'école « La Providence » de Fécamp

Le président Pascal Laurent demande à l'assemblée générale s'il y a des questions sur les bilans comptables présentés, les travaux réalisés en 2021 et les objectifs prévus en 2022.

Pas de questions de l'assemblée générale, les faits exposés par le président Pascal Laurent lors de l'assemblée générale du 21 janvier 2022 sont validés par l'assemblée générale.

Cette assemblée s'est conclue par un long échange de questions diverses avec le président de la fédération de la pêche de la seine-maritime monsieur Bruno Valet qui a assisté à cette assemblée

Fait à Fongueusemare le 1er Février 2022

Le Président de l'AAPPMA « La Truite Cauchoise »

Pascal Laurent



